



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

Suisse

Question écrite n° 4566

Texte de la question

M. Jean Charroppin appelle l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur l'émotion suscitée en Franche-Comté, et plus particulièrement au sein de la communauté suisse vivant dans cette région frontalière, à la suite de la décision du Gouvernement helvétique de fermer d'ici à la fin de l'année 1998 le consulat de Suisse actuellement à Besançon et de le transférer à Strasbourg. Dans un premier temps, il n'était question que d'une déconcentration de services administratifs et du maintien du poste consulaire dans la capitale franc-comtoise. Or il semblerait à présent que soit programmé le transfert complet du consulat à Strasbourg au détriment direct des 12 000 citoyens helvétiques vivant en Franche-Comté et de la tradition historique et économique liant la région comtoise à la Confédération depuis sa création. Il lui demande donc de bien vouloir intervenir auprès des autorités diplomatiques suisses pour que la place de Besançon soit préservée dans le cadre du réaménagement du réseau consulaire helvétique en France.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention de M. le ministre des affaires étrangères sur la décision, qui aurait été prise par le Gouvernement helvétique, de fermer, d'ici la fin de l'année 1998, le consulat de Suisse à Besançon et d'en transférer les attributions à Strasbourg. Selon les éléments communiqués aux autorités françaises, le Gouvernement helvétique envisage bien, dans le courant de l'année prochaine, de réaménager sa carte consulaire en France, en concentrant les activités administratives sur un nombre restreint de consulats. La fermeture du consulat de Suisse à Besançon ne semble pas être envisagée actuellement. D'ailleurs, les autorités helvétiques viennent de demander l'accréditation d'un nouveau consul de Suisse à Besançon. La nomination de cet agent de carrière a été acceptée par les autorités françaises, en octobre, et l'exequatur de ce consul lui sera prochainement délivré.

Données clés

Auteur : [M. Jean Charroppin](#)

Circonscription : Jura (2^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 4566

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : affaires étrangères

Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 1997, page 3363

Réponse publiée le : 5 janvier 1998, page 27